



Mairie de

12120 CASSAGNES-BÉGONHÈS

É : 05.65.46.70.09 - Ê 05.65.46.70.09

mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU lundi 12 juin 2017 – 20 h 30

RD EN TRAVERSE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

COEUR DE VILLAGE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS : ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LA VIABILISATION DU LOTISSEMENT

MISE EN SECURITE DE L'HUNARGUES : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE DE CASSAGNES-BEGONHES : CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SIVU

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BARAQUEVILLOIS

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 12 juin 2017

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur ISNARD, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Monsieur BOUSQUET, Madame COMBELLES, Madame BLANCHARD

Absents :

Représentés : Madame ALBINET par Monsieur COSTES, Monsieur ALZIAR par Monsieur BOUNHOL

Secrétaire : Madame DANÈS Sabrina

Date de la convocation : 06/06/2017

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 13/06/2017

Publié le : 13/06/2017

OBJET : RD EN TRAVERSE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) par l'Etat d'un montant de 116 050.50 € pour le programme RD en traverse, il convient de revoir le plan de financement de cette opération 413.

OPERATION 413 RD EN TRAVERSE

Tranche ferme Honoraires	15 950.00 €
Tranche conditionnelle 1 (études)	22 250.00 €
Travaux	445 000.00 €
Imprévus	20 000.00 €
MONTANT HT PHASE 1	503 200.00 €
TTC	603 840.00 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

- Conseil Départemental de l'AVEYRON	109 000.00 €
- DETR 2017	116 050.50 €
- FINANCEMENT ATTENDU sur HT	225 050.50 €
- Autofinancement sur HT	278 149.50 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement de l'opération RD en traverse.

OBJET : COEUR DE VILLAGE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 40 818.25 € pour le programme coeur de village, il convient de revoir le plan de financement de cette opération 612.

OPERATION 612 Coeur de village

Tranche ferme Honoraires	10 770.00 €
Tranche conditionnelle 1 (études)	9 765.00 €
Travaux	186 000.00 €
Imprévus	9 535.00 €
MONTANT HT PHASE 1	216 070.00 €
TTC	259 284.00 €

FINANCEMENT PREVISIONNEL

- Conseil Départemental de l'AVEYRON sur travaux.....	39 000.00 €
- Conseil Départemental de l'AVEYRON sur honoraires	7 500.00 €
- DETR 2017	40 818.25 €
- FINANCEMENT ATTENDU sur HT.....	87 318.25 €
- Autofinancement sur HT	128 751.75 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau plan de financement de l'opération Coeur de village.

OBJET : FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2135	Installations générales, agencements	5550.00	
020	Dépenses imprévues	-5550.00	
1321 - 612	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-13199.25
1321 - 413	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-34909.50
1641	Emprunts en euros		48108.75
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

OBJET : LOTISSEMENT LES CHATAIGNIERS : ATTRIBUTION DU MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA VIABILISATION

Le permis d'aménager a été accordé pour le projet du lotissement Les Châtaigniers avec la viabilisation de 24 lots soit une superficie vendable estimée à 18 564 m².

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement communal, un appel d'offres a été lancé dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, passé en application du décret n°2016-360. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié dans un journal d'annonce légale habilité à savoir Centre-Presse Aveyron, sur le profil acheteur du SMICA <http://www.e-aveyron.fr/>.

Suite au rapport d'analyse établi par le maître d'oeuvre LBP Etudes et Conseil, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux à procédure adaptés pour la viabilisation du lotissement communal Les Châtaigniers avec l'entreprise SAS GINESTE ZA DE PLAISANCE 12120 CASSAGNES-BEGONHES pour un montant du marché de 310 391.30 € HT et donne pouvoir à Monsieur le Maire et à son premier Adjoint pour les démarches et signatures nécessaires à la notification et à l'exécution de ce marché.

OBJET : MISE EN SECURITE DE L'HUNARGUES : MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire présente le projet des travaux de réouverture du lit de l'Hunargues et d'aménagement de la Place du Bournhou.

Ce projet comprend :

- la démolition des voiries existantes,
- les dévoiements et les créations de réseaux eaux usées (EU), adduction d'eau potable (AEP) et eaux pluviales (EP) nécessaires à l'aménagement
- la démolition de voiries et terrassement d'une trémie sur la place du Bournhou pour réouverture du lit de l'Hunargues,
- la démolition de l'ouvrage cadre béton existant,
- la création d'un lit mineur en béton armé,

- l'aménagement des berges en gabions de soutènement, gabions paysagers et matelas gabions végétalisés,
- les aménagements de surface de la place : chaussée, stationnements, trottoirs, espaces verts, mobiliers urbains
- l'éclairage public de l'ensemble de la place et des cheminements

Monsieur le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à : 677 000 € HT

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES au sein de l'opération 408.

Pour ce projet, il convient à présent de lancer la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché de travaux à procédure adaptée, passé en application du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence sera publié dans un journal d'annonce légale habilité à savoir La Dépêche, sur Le Moniteur et sur le profil acheteur du SMICA et sera téléchargeable sur cette plateforme <http://www.e-aveyron.fr/>.

Le marché pour les " travaux de réouverture du lit de l'Hunargues et d'aménagement de la Place du Bournhou" sera divisé en 4 lots :

- lot n°1 : Terrassements - voirie - aménagement
- lot n°2 : Gabions et murs en panneaux électro-soudés
- lot n°3 : Réseaux humides EU-EP-AEP
- lot n°4 : Eclairage public

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public en procédure adaptée, à lancer un appel d'offres pour les travaux de réouverture du lit de l'Hunargues et d'aménagement de la Place du Bournhou et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la notification et à l'exécution de ce marché.

OBJET : SIVU TRANSPORT A LA DEMANDE DE CASSAGNES-BEGONHES : CONDITIONS DE LIQUIDATION DU SIVU

L'arrêté préfectoral du 5 décembre 2016 a mis fin à l'exercice des compétences du SIVU Transport à la demande de Cassagnes-Bégonhès au 31 décembre 2016.

Le conseil syndical du SIVU Transport à la demande de Cassagnes-Bégonhès et les conseils municipaux des communes membres doivent se prononcer sur les conditions de liquidation du syndicat.

Le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES après en avoir délibéré, est favorable à une répartition du solde financier du SIVU transport à la demande de Cassagnes-Bégonhès au prorata de la population des communes membres et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour les signatures et les démarches nécessaire à l'application de cette décision.

OBJET : RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BARAQUEVILLOIS

Le rapport de la chambre régionale des comptes portant sur une procédure de contrôle de gestion de la Communauté de Communes du Pays Baraquevillois de l'année 2009 et les années suivantes a été adressé à chacun des conseillers municipaux en annexe de la convocation à la réunion de ce jour. Monsieur le Maire invite ensuite les conseillers à débattre sur ce rapport.

Les membres du Conseil Municipal ne font pas de remarque particulière sur ce rapport de la chambre régionale des compte.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN D'AVEYRON CULTURE

Michel COSTES, Maire de CASSAGNES-BEGONHES, a été désigné représentant de la Communauté de Communes Pays Ségali au sein d'Aveyron Culture.

Il convient de désigner un autre membre du Conseil Municipal pour représenter la Commune de CASSAGNES-BEGONHES au sein d'Aveyron Culture.

Le Conseil Municipal désigne Madame Edith BLANCHARD comme représentante de la Commune de CASSAGNES-BEGONHES au sein d'Aveyron Culture.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC AVEYRON INGENIERIE

La Commune de Cassagnes-Bégonhès avait adhéré au service d'assistance technique du Département pour l'assainissement collectif en 2009.

A présent, l'assistance technique en assainissement est assurée par Aveyron Ingénierie. Il convient de signer une convention à ce titre avec Aveyron Ingénierie pour les années 2017, 2018 et 2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

OBJET : QUESTIONS DIVERSES : DIAGNOSTIC ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES

Le SIEDA propose une campagne d'audit énergétique sur les bâtiments publics moyennant une participation de 300 €/ bâtiment. Le diagnostic énergétique de la salle des fêtes pourrait être réalisé dans ce cadre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la participation de la collectivité à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics proposée par le SIEDA, approuve les termes de la convention et accepte de réaliser dans le cadre de cette opération l'audit énergétique de la salle des fêtes.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel



The image shows a handwritten signature in blue ink over two official seals. The seal on the left is circular with a black border and contains the text 'MAIRIE DE CASSAGNES-BEGONHES' and '12120'. The seal on the right is circular with a blue border and contains the text 'COMMUNE DE CASSAGNES-BEGONHES' and '12120'. The signature is written in a cursive style over the right seal.